

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°05-BR/2016/CCDS  
ÉTUDE DE REHABILITATION DE DECHARGES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCDS**

Séance du 27 Décembre 2016

Date de convocation 22 décembre 2016 : Deuxième convocation

L'an deux mil seize et le vingt-sept décembre à seize heures, le Bureau Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTOINETTE, Deuxième Vice-Président

**Conseillers communautaires présents :**

Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Denis BURLOT, France CLET-COURAT

**Absents excusés:**

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Emilie VENTURA-CLET

**Absents non excusés:**

Vanessa BOIS-BLANC, Gilles DUFAIL, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM

**Membres du Bureau Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«L'exploitation de la décharge a fait l'objet de plusieurs arrêtés préfectoraux visant à sa fermeture et à l'arrêt de son exploitation au 31 décembre 2015 et cela malgré les travaux engagés par la collectivité pour une remise aux normes de l'installation.

Dans ce contexte, les élus communautaires de la CCDS ont acté favorablement quant au transfert des déchets de la collectivité vers le centre de stockage des déchets des Maringouins situé sur Cayenne, seule installation à ce jour autorisée sur le littoral de la Guyane à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Par conséquent, l'ancienne décharge de Pariacabo étant désormais en arrêt d'exploitation, elle doit faire l'objet d'une réhabilitation intégrale.

Pour ce faire une consultation a été lancée le 11 octobre 2016 dans le cadre des marchés à procédure adaptée (MAPA).

Le marché est alloté de la façon suivante :

- Lot n° 1 : Réhabilitation décharge de Pariacabo,
- Lot n° 2 : Réhabilitation décharge de Saint-Élie,

Le jugement des offres s'est fait sur la base des critères suivants avec leur pondération :

- Le prix : 55%
- Valeur technique : 45%

La date limite de réception des offres a été fixée au 03 novembre 2016 à 12h00.

Suite à la parution de l'avis d'appel public à la concurrence, trois (3) entreprises ont soumissionné suivant les lots :

Candidat	Lot n°
BETA ENVIRONNEMENT	1 ; 2
GINGER BURGEAP	1 ; 2
ANTEA	1 ;

La recevabilité des offres a été vérifiée en ouverture des plis le **15 novembre 2016**.

Dès lors, les candidatures des quatre soumissionnaires ont été reçues et validées.

#### Estimation financière

- Lot n° 1 : 47 000,00 €
- Lot n° 2 : 32 400,00 €

L'analyse des candidatures et des offres sur la base des critères énoncés dont vous trouverez les détails en annexe 1, on conduit au classement suivant :

#### **Lot 1 : Réhabilitation décharge de Pariacabo**

GINGER BURGEAP : premier (1<sup>er</sup>),  
BETA ENVIRONNEMENT : deuxième (2<sup>ème</sup>),  
ANTEA : troisième (3<sup>ème</sup>),

Sur la base des critères de jugement des offres fixés au Règlement de la Consultation, le candidat GINGER BURGEAP est classé mieux-disant.

Le prix proposé pour les prestations objet du présent lot est de **15 905,00 €**.

#### **Proposition de la commission MAPA**

Retenir l'offre du candidat GINGER BURGEAP pour un montant de **15 905,00 €**.

#### **Lot 2 : Réhabilitation décharge de Saint-Élie,**

GINGER BURGEAP : premier (1<sup>er</sup>),  
BETA ENVIRONNEMENT : deuxième (2<sup>ème</sup>),

Sur la base des critères de jugement des offres fixés au RC, le candidat GINGER BURGEAP est classé mieux-disant.

L'offre est renseignée de manière satisfaisante, le candidat montre une bonne compréhension de l'opération et propose une méthodologie en adéquation avec les objectifs généraux de la mission.

Le prix proposé pour les prestations objet du présent lot est de 17 295,00 €.

#### **Proposition de la commission MAPA**

Retenir l'offre du candidat **GINGER BURGEAP** pour un montant de **17 295,00 €**.

Au vu de la proposition de **la Commission MAPA réunie le lundi 05 décembre 2016**, je vous demande de bien vouloir délibérer comme suit :

- AUTORISER le Président à SIGNER le marché portant sur l'Étude de réhabilitation de décharges sur le territoire de la CCDS avec la société :

- GINGER BURGEAP - Lot 1 réhabilitation décharge de Pariacabo pour un montant de **15 905,00 €**
- GINGER BURGEAP - Lot 2 réhabilitation décharge de Saint-Élie pour un montant de **17 295,00 €**.

Et tous les documents relatifs à cette affaire.

- À INSCRIRE les crédits nécessaires à la dépense au budget 2017.»

#### **LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;

Considérant que la Communauté de communes des savanes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 la Communauté de communes des Savanes s'est substituée de plein droit aux communs membres pour les contrats conclus relatifs à cette compétence ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre le 5 décembre 2016 ;

Vu l'avis favorable du Bureau le 6 décembre 2016 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE 1er : DONNE ACTE** de son rapport à Monsieur le Président.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à SIGNER le marché portant sur l'Étude de réhabilitation de décharges sur le territoire de la CCDS avec la société **GINGER BURGEAP** :

- Lot 1 : réhabilitation décharge de Pariacabo pour un montant de **15 905,00 € (quinze mille neuf cent cinq euros)**
- Lot 2 : réhabilitation décharge de Saint-Élie pour un montant de **17 295,00 €. (dix-sept mille deux cent quatre-vingt-quinze euros).**

Et tous les documents relatifs à cette affaire.

**ARTICLE 3 : DECIDE D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la dépense au budget 2017.

**Vote :**

- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Quorum : 06
- Nombre de conseillers présents : 04
- Nombre de procurations : 00
- Nombre de votants : 04
- Pour : 04
- Contre :
- Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou, le 27 décembre 2016

Pour extrait et certifié conforme,

Pour le Président empêché,  
Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président, par délégation,

